

Travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments : transition vers le statut de résident permanent et maintien en emploi dans l'industrie après la transition

par Jue Zhang, Yuqian Lu, Youjin Choi et Jianwei Zhong

Date de diffusion : le 24 janvier 2024



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments : transition vers le statut de résident permanent et maintien en emploi dans l'industrie après la transition

par Jue Zhang, Yuqian Lu, Youjin Choi et Jianwei Zhong

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202400100004-fra>

Résumé

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les rôles joués par les travailleurs étrangers temporaires (TET) exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments. La présente étude porte sur ces travailleurs et permet d'examiner leur transition vers le statut de résident permanent et leur maintien en emploi dans l'industrie après leur immigration. Des comparaisons sont effectuées avec des TET exerçant des professions plus spécialisées. Cinq ans après avoir commencé à travailler dans l'industrie de la fabrication d'aliments, les TET ayant des professions peu spécialisées qui sont arrivés au Canada entre 2000 et 2004 ou entre 2010 et 2014 affichaient des taux de transition vers la résidence permanente inférieurs à ceux de leurs homologues exerçant des professions plus spécialisées. Cependant, c'était l'inverse pour les TET exerçant des professions peu spécialisées qui sont arrivés au Canada entre 2005 et 2009. Le taux de maintien en emploi des TET ayant des professions peu ou plus spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments a diminué au cours des cinq premières années suivant l'admission, et ce, pour toutes les cohortes d'admission. Le taux de maintien en emploi des TET exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments a diminué pour chaque cohorte d'admission successive, du milieu à la fin des années 2000.

Mots clés : fabrication d'aliments, maintien en emploi dans l'industrie, transition vers le statut de résident permanent, travailleurs étrangers temporaires.

Auteurs

Jue Zhang travaille à la Division de l'activité minière, de la fabrication et du commerce de gros à Statistique Canada. Yuqian Lu et Youjin Choi travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation à Statistique Canada. Jianwei Zhong travaille à la Direction générale de la recherche et des données au sein d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Remerciements

La présente étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Cédric de Chardon, Rebeka Lee, Chris Hamilton, Feng Hou, René Morissette et Mikal Skuterud pour les conseils et les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard d'une version antérieure du présent article.

Introduction

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les rôles joués par les travailleurs étrangers temporaires (TET) exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments, un secteur essentiel selon la [Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles](#)¹. Ce secteur a une forte concentration de travailleurs étrangers (Lu, 2020; Zhang, Ostrovsky et Arsenault, 2021), ce qui suscite des inquiétudes à savoir si ces TET ayant des professions peu spécialisées ont suffisamment de choix de parcours pour devenir des résidents permanents et s'ils demeurent dans le secteur après avoir reçu le statut de résident permanent (Banerjee et Hiebert, 2021; Bousmah et Grenier, 2022; Omidvar et Cepla, 2021).

Pour aider à mieux comprendre cet enjeu, la présente étude met l'accent sur les TET exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments et permet d'examiner leur taux de transition vers la résidence permanente et leur taux de maintien en emploi dans l'industrie de un an à cinq ans après avoir obtenu le statut de résident permanent. Elle a permis d'analyser les titulaires de permis de travail exerçant des professions peu spécialisées dont le premier emploi était au sein de l'industrie de la fabrication d'aliments de 2000 à 2020, et de les comparer avec les TET exerçant des professions plus spécialisées dans cette même industrie². Les niveaux d'exigence en matière de compétences professionnelles étaient basés sur les renseignements sur la profession tirés de leurs permis de travail. Lorsque les renseignements sur la profession n'étaient pas disponibles, les gains annuels réalisés au cours de l'année du premier emploi du TET ont été utilisés pour imputer les niveaux d'exigences en matière de compétences professionnelles (voir la section Annexe sur les données pour obtenir plus de précisions).

Le nombre de travailleurs étrangers temporaires qui entrent dans l'industrie de la fabrication d'aliments fluctue au fil du temps

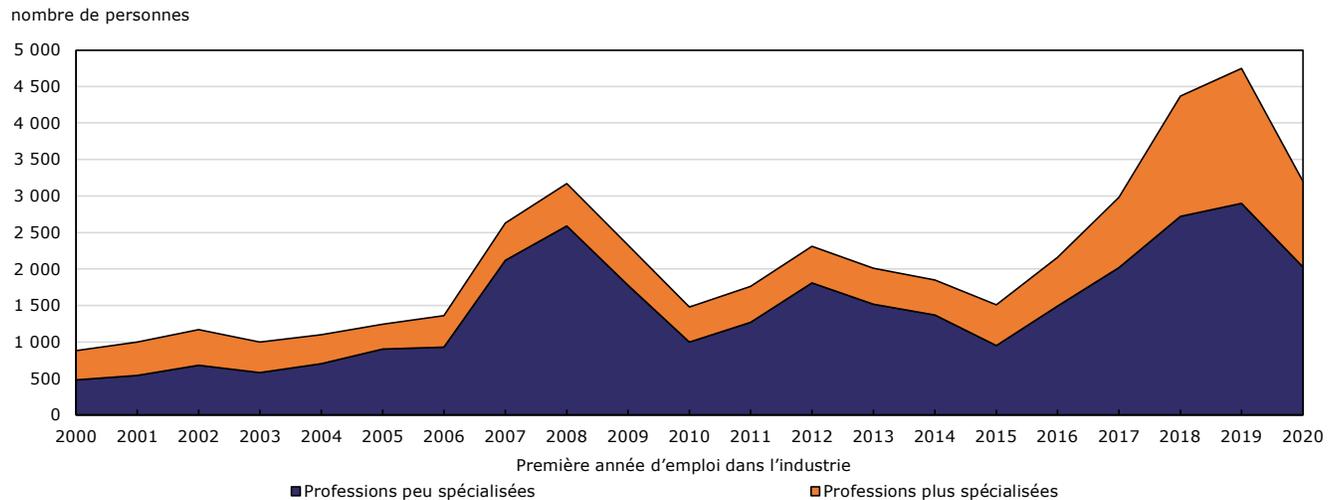
Le nombre de TET qui sont entrés dans l'industrie de la fabrication d'aliments a varié de 880 à 4 750 travailleurs annuellement pendant la période allant de 2000 à 2020. Des variations considérables ont été observées après la moitié des années 2000 (graphique 1). Ces variations ont été principalement causées par les fluctuations dans le nombre de TET ayant des professions peu spécialisées, qui représentaient de 55 % à 82 % des TET commençant à travailler dans l'industrie de la fabrication d'aliments chaque année. Avant le milieu des années 2000, environ 500 à 900 TET intégraient l'industrie chaque année pour exercer des professions peu spécialisées. En 2007, ce nombre a fortement augmenté pour passer à 2 120, ce qui représente plus du double de ce qui avait été observé en 2006, pour ensuite plafonner à 2 590 en 2008. De 2007 à 2010, le projet pilote d'avis relatif au marché du travail en mode accéléré a été mis en œuvre en Alberta et en Colombie-Britannique. Ce programme a permis aux employeurs d'avoir un accès plus rapide aux travailleurs étrangers et aux entreprises de pourvoir de nombreux postes peu spécialisés (Emploi et Développement social Canada, 2007). Même si ce programme a été en vigueur jusqu'en 2010, le nombre de TET ayant des professions peu spécialisées a diminué considérablement, passant de 2 590 en 2008 à 1 000 en 2010, et la représentation de ces travailleurs dans l'ensemble des TET de l'industrie de la fabrication d'aliments a aussi baissé considérablement, passant de 82 % en 2008 à 68 % en 2010. Cette diminution s'explique peut-être par la réduction de la demande de main-d'œuvre dans l'industrie de la fabrication d'aliments aux alentours de la récession économique de 2008-2009. Après 2010, le nombre de TET exerçant des professions peu spécialisées fluctuait aux alentours de 1 000 à 1 800, et ce, jusqu'en 2016. Ce nombre a dépassé le seuil

1. Des renseignements sur la Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles sont disponibles sur la page Web de Sécurité publique Canada (2021).

2. Les titulaires de permis d'études ont été exclus de l'étude en raison de leur petit nombre dans cette industrie.

des 2 000 en 2017, pour ensuite atteindre 2 900 en 2019, ce qui représente le nombre le plus élevé des 20 dernières années.

Graphique 1
Nombre de travailleurs étrangers temporaires pendant leur première année d'emploi et dont le premier emploi était dans l'industrie de la fabrication d'aliments, selon le niveau de compétences professionnelles et la cohorte d'entrée, 2000 à 2020



Note : Les chiffres ayant été arrondis à la dizaine près, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Le nombre annuel de TET ayant des professions plus spécialisées qui sont entrés dans l'industrie était relativement petit et stable, variant de 340 à 600 environ pendant la période allant de 2000 à 2015. De 2015 à 2019, ce nombre a presque triplé en peu de temps (passant de 670 à 1 850). Toutefois, en 2020, en raison des restrictions de voyage pendant la pandémie de COVID-19, le nombre de TET a diminué de plus de 30 % dans chacun de ces deux groupes de compétences professionnelles.

Les travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées ou plus spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments ont différentes caractéristiques socioéconomiques

Le tableau 1 présente les caractéristiques des TET exerçant des professions peu spécialisées ou plus spécialisées qui ont été regroupés dans cinq cohortes d'entrée établies selon l'année d'arrivée au Canada (2000 à 2004, 2005 à 2009, 2010 à 2014, 2015 à 2019, et 2020). En général, les TET dans l'industrie de la fabrication d'aliments étaient concentrés dans le groupe des 25 à 34 ans. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de travailler dans cette industrie, mais l'écart entre les sexes s'est rétréci dans les cohortes plus récentes.

Tableau 1

Caractéristiques des travailleurs étrangers temporaires pendant leur première année d'emploi et dont le premier emploi était dans l'industrie de la fabrication d'aliments, selon le niveau de compétences professionnelles et la cohorte d'entrée

	Professions peu spécialisées					Professions plus spécialisées				
	Cohorte d'entrée de 2000 à 2004	Cohorte d'entrée de 2005 à 2009	Cohorte d'entrée de 2010 à 2014	Cohorte d'entrée de 2015 à 2019	Cohorte d'entrée de 2020	Cohorte d'entrée de 2000 à 2004	Cohorte d'entrée de 2005 à 2009	Cohorte d'entrée de 2010 à 2014	Cohorte d'entrée de 2015 à 2019	Cohorte d'entrée de 2020
Nombre de personnes	2 970	8 320	6 970	10 070	2 030	2 160	2 410	2 440	5 680	1 170
	personnes					pourcentage				
Âge au premier emploi										
24 ans ou moins	22,7	13,3	17,7	17,4	14,8	16,3	15,9	16,9	13,9	7,6
25 à 34 ans	41,3	52,6	51,3	46,3	45,0	43,0	42,3	45,3	46,3	44,0
35 à 44 ans	24,4	28,9	25,5	28,2	31,2	27,7	29,1	26,0	27,0	32,2
45 ans ou plus	11,6	5,2	5,4	8,2	8,9	12,9	12,8	11,9	12,7	16,2
Sexe										
Hommes	60,7	72,3	56,7	56,8	63,3	75,7	74,6	67,0	65,1	69,9
Femmes	39,3	27,7	43,3	43,2	36,7	24,3	25,4	33,0	34,9	30,1
Province du premier emploi										
Région de l'Atlantique	x	6,8	29,7	22,3	19,0	3,0	4,8	2,6	x	x
Québec	23,0	12,3	17,3	30,8	37,1	18,8	24,8	24,8	35,2	38,1
Ontario	52,4	14,4	15,8	18,1	16,2	57,9	34,6	34,5	30,3	35,8
Manitoba	5,7	18,4	2,8	8,8	9,7	x	7,1	7,0	6,3	4,6
Saskatchewan	x	2,5	0,6	x	x	x	2,0	2,4	x	x
Alberta	7,1	37,8	23,0	x	x	10,1	17,1	17,0	8,7	6,0
Colombie-Britannique	10,8	7,8	10,8	11,8	10,0	7,6	9,7	11,7	15,2	11,1
Région d'origine										
Amérique centrale	17,7	22,2	21,3	22,6	32,2	6,0	9,0	6,8	4,4	8,6
Caraïbes	8,8	4,0	6,2	8,8	4,2	4,2	8,5	3,9	10,1	8,2
Amérique du Sud	8,8	8,2	2,1	4,2	4,2	10,1	7,3	3,6	6,6	8,0
Europe de l'Ouest	4,7	4,1	7,0	7,4	4,1	10,8	19,8	21,7	17,1	11,2
Europe du Nord	1,8	1,1	2,2	3,0	x	4,0	4,4	5,6	4,1	x
Europe du Sud	1,4	0,5	1,9	1,3	x	2,5	2,2	6,7	3,7	x
Europe de l'Est	11,4	9,3	7,4	2,0	1,3	12,5	6,3	7,2	5,1	3,8
Afrique	13,3	5,2	4,2	11,0	9,2	13,1	7,4	7,3	13,4	14,8
Asie du Sud	10,8	1,9	2,5	5,7	10,4	11,8	5,4	6,3	12,1	19,2
Asie du Sud-Est	2,0	26,9	26,9	17,0	23,8	3,2	12,1	11,3	9,1	11,5
Asie de l'Est	10,4	13,6	15,1	13,3	5,3	7,3	4,9	6,9	7,4	4,2
Asie de l'Ouest	6,5	1,6	1,2	2,1	3,6	6,1	3,1	1,8	2,1	3,2
Océanie et autres	1,9	0,9	1,6	1,3	x	2,1	2,3	2,5	1,7	x
Amérique du Nord	0,6	0,4	0,5	0,2	x	6,3	7,3	8,4	3,4	x

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Notes : La cohorte d'entrée est basée sur l'année au cours de laquelle un titulaire de permis de travail temporaire a commencé son premier emploi dans cette industrie au Canada. Les chiffres ayant été arrondis à la dizaine près, leur somme peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Les TET qui sont arrivés au pays après 2004 étaient moins concentrés en Ontario que dans les années précédentes. La proportion de TET exerçant des professions peu spécialisées en Ontario était légèrement supérieure à 50 % dans la cohorte d'entrée de 2000 à 2004, mais elle a diminué pour s'établir aux alentours de 14 % à 18 % dans les cohortes subséquentes. À l'inverse, une forte hausse a été observée dans la proportion des TET qui travaillaient dans les provinces de l'Atlantique. Cette tendance a mené à une répartition géographique mieux équilibrée des TET ayant des professions peu spécialisées dans les cohortes des années 2010. Quant aux TET exerçant des professions plus spécialisées arrivés au pays plus récemment, contrairement à leurs homologues exerçant des professions peu spécialisées, on n'a pas observé une augmentation de leur proportion dans les provinces de l'Atlantique; ces TET exerçant des professions plus spécialisées ont exercé leur premier emploi majoritairement en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Les principales régions d'origine des cohortes de personnes qui sont arrivées au pays avant 2005 différaient de celles des cohortes subséquentes. Pour les TET exerçant des professions peu spécialisées, l'Amérique centrale, l'Afrique et l'Europe de l'Est étaient les principales régions d'origine dans la cohorte d'entrée de 2000 à 2004. Pour les cohortes subséquentes, l'Amérique centrale est demeurée l'une des trois principales régions, et l'Asie du Sud-Est et l'Asie de l'Est ont pris la place des deux autres régions. Comparativement aux TET exerçant des professions peu spécialisées, les TET ayant des professions plus spécialisées étaient plus susceptibles d'être originaires de pays plus développés, notamment ceux de l'Europe de l'Ouest, qui est la principale région d'origine pour les cohortes d'entrée après le milieu des années 2000.

Les travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées affichent des taux de transition vers la résidence permanente relativement plus faibles, à l'exception de la cohorte d'entrée de 2005 à 2009

Les taux cumulatifs de la transition du statut de résident temporaire vers la résidence permanente selon l'année suivant le début de l'emploi dans l'industrie de la fabrication d'aliments sont présentés dans le tableau 2. Parmi les personnes ayant commencé à travailler dans l'industrie de la fabrication d'aliments avant 2010, les taux de transition ont augmenté rapidement au cours des cinq premières années, avant de se stabiliser de la cinquième à la dixième année suivant leur entrée dans l'industrie³. Par exemple, parmi les TET exerçant des professions peu spécialisées de la cohorte d'entrée de 2005 à 2009, 5 % d'entre eux ont reçu le statut de résident permanent un an après leur entrée dans l'industrie, ce qui correspond au taux de transition d'un an. Le taux de transition cumulatif a augmenté pour s'établir à 58 % pour ceux ayant reçu le statut de résident permanent cinq ans après leur entrée dans l'industrie; on désigne cela comme étant le taux de transition de cinq ans. Lorsque l'on a élargi la période d'examen, passant de 5 à 10 ans après l'entrée dans l'industrie, le taux de transition cumulatif a seulement augmenté d'environ 7 points de pourcentage pour s'établir à 65 %. Les taux correspondants des TET exerçant des professions plus spécialisées dans la même cohorte étaient de 11 %, de 51 % et de 59 %, respectivement.

3. La fin de la période d'observation pour la transition vers la résidence permanente était 2021. Par conséquent, la transition a seulement été observée jusqu'à la septième année suivant l'entrée dans l'industrie pour la cohorte d'entrée de 2010 à 2014, jusqu'à la deuxième année suivant l'entrée dans l'industrie pour la cohorte de 2015 à 2019, et jusqu'à la première année suivant l'entrée dans l'industrie pour la cohorte de 2020.

Tableau 2

Taux cumulatifs de la transition vers le statut de résident permanent des travailleurs étrangers temporaires après leur première année d'emploi et dont le premier emploi était dans l'industrie de la fabrication d'aliments, selon le niveau de compétences professionnelles et la cohorte d'entrée

Nombre d'années écoulées après la première année de travail au sein de l'industrie	Professions peu spécialisées					Professions plus spécialisées				
	Cohorte d'entrée de 2000 à 2004	Cohorte d'entrée de 2005 à 2009	Cohorte d'entrée de 2010 à 2014	Cohorte d'entrée de 2015 à 2019	Cohorte d'entrée de 2020	Cohorte d'entrée de 2000 à 2004	Cohorte d'entrée de 2005 à 2009	Cohorte d'entrée de 2010 à 2014	Cohorte d'entrée de 2015 à 2019	Cohorte d'entrée de 2020
	pourcentage									
1	12,7	5,4	3,8	4,0	6,3	15,4	11,4	6,5	7,6	11,7
2	26,3	26,2	12,3	13,6	...	29,3	26,9	20,4	22,2	...
3	37,4	44,4	24,1	38,9	39,6	34,2
4	42,3	54,0	33,0	45,7	46,6	43,2
5	45,7	58,2	39,0	50,0	50,6	48,4
6	47,2	60,4	43,2	53,1	53,5	50,9
7	49,1	61,9	45,2	55,4	56,0	52,6
8	50,3	63,4	57,0	57,5
9	51,1	64,4	57,8	58,7
10	51,8	65,0	58,5	59,1

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : La cohorte d'entrée est basée sur l'année au cours de laquelle un titulaire de permis de travail temporaire a commencé son premier emploi dans cette industrie au Canada.

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Pour les deux niveaux de compétences professionnelles, le taux de transition d'un an a diminué considérablement entre les premières cohortes et la cohorte de 2010 à 2014, puis a augmenté dans les cohortes les plus récentes. Le taux de transition d'un an des TET exerçant des professions peu spécialisées a enregistré une hausse, passant de 4 % pour la cohorte de 2015 à 2019 à 6 % pour la cohorte de 2020. En ce qui a trait aux TET ayant des professions plus spécialisées, le taux de transition a aussi augmenté, passant de 8 % à 12 %.

La cohorte de 2005 à 2009 des TET exerçant des professions peu spécialisées a enregistré des taux de transition plus élevés à moyen et à long terme, comparativement aux cohortes de 2000 à 2004 et de 2010 à 2014 des TET ayant des professions peu spécialisées. Le taux de transition de cinq ans des TET exerçant des professions peu spécialisées dans la cohorte d'entrée de 2005 à 2009 s'élevait à 58 %, ce qui était supérieur de 12 et de 19 points de pourcentage au taux de la cohorte de 2000 à 2004 (46 %) et à celui de la cohorte de 2010 à 2014 (39 %), respectivement. Le taux de transition de 10 ans de la cohorte de 2005 à 2009 (65 %) était supérieur de presque 13 points de pourcentage au taux enregistré pour la cohorte de 2000 à 2004 (52 %). À titre de comparaison, pour les TET exerçant des professions plus spécialisées, les taux de transition à moyen et à long terme étaient relativement semblables pour toutes les cohortes. Les taux de transition de cinq ans étaient pratiquement identiques dans les trois cohortes d'entrée de 2000 à 2014, s'établissant aux alentours de 48 % à 51 %, et les taux de transition de 10 ans étaient également très proches dans les deux cohortes d'entrée avant 2010, se situant à environ 59 %⁴.

À l'exception de la cohorte de 2005 à 2009, les TET exerçant des professions plus spécialisées avaient un taux de transition plus élevé que leurs homologues ayant des professions peu spécialisées, peu importe l'année depuis le premier emploi au sein de l'industrie de la fabrication d'aliments. Parmi la cohorte de 2000 à 2004, le taux de transition de cinq ans des TET exerçant des professions plus spécialisées (50 %) était plus élevé d'environ 4 points de pourcentage que celui des TET exerçant des professions peu spécialisées (46 %). L'écart était encore plus marqué dans la cohorte de 2010 à 2014,

4. Les taux de transition cumulatifs pour les TET dans l'industrie de la fabrication d'aliments étaient nettement supérieurs à ceux de leurs homologues dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration pour toutes les cohortes, peu importe le niveau de compétences professionnelles (Zhong et coll., 2024). Il faut examiner davantage les raisons sous-jacentes, car les TET dans ces deux industries avaient différentes caractéristiques démographiques (p. ex. l'âge, le sexe et le pays d'origine), lesquelles pourraient toutes être des facteurs potentiels dans les décisions liées à l'immigration.

où le taux de transition de cinq ans des TET ayant des professions plus spécialisées (48 %) était plus élevé d'environ 9 points de pourcentage que celui des TET ayant des professions peu spécialisées (39 %)⁵.

Les travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées affichent des taux plus élevés de maintien en emploi dans l'industrie de la fabrication d'aliments pour les cohortes d'admission de 2006 à 2015

Parmi tous les TET ayant commencé leur premier emploi dans l'industrie de la fabrication d'aliments de 2000 à 2018, environ 40 % avaient obtenu le statut de résident permanent avant 2019. Ces TET étaient divisés en quatre cohortes d'admission (2001 à 2005, 2006 à 2010, 2011 à 2015 et 2016 à 2019). Le tableau 3 montre le maintien en emploi dans l'industrie en fonction du nombre d'années écoulées depuis l'admission (c.-à-d. l'obtention du statut de résident permanent). Selon la cohorte d'admission, environ 46 % à 78 % des TET exerçant des professions peu spécialisées sont demeurés dans l'industrie de la fabrication d'aliments pendant leur année d'admission, comparativement à un taux d'environ 66 % à 73 % chez les TET ayant des professions plus spécialisées.

Tableau 3

Taux de maintien en emploi des travailleurs étrangers temporaires dont le premier emploi était dans l'industrie de la fabrication d'aliments, selon le niveau de compétences professionnelles et la cohorte d'entrée

	Cohorte d'admission de 2001 à 2005			Cohorte d'admission de 2006 à 2010			Cohorte d'admission de 2011 à 2015			Cohorte d'admission de 2016 à 2019		
	Maintien	Départ	Aucun revenu T4									
	pourcentage											
Professions peu spécialisées												
Année d'admission	46,4	36,7	16,9	78,1	14,5	7,5	72,7	20,9	6,4	66,6	25,5	7,9
Année 1	31,5	47,2	21,3	68,5	22,0	9,5	59,6	32,2	8,2	55,6	35,0	9,4
Année 2	24,4	49,5	26,2	58,6	29,8	11,7	47,4	43,3	9,3
Année 3	20,8	51,8	27,4	51,7	35,9	12,4	41,6	47,9	10,4
Année 4	17,2	52,8	30,0	45,6	40,3	14,1	38,1	50,4	11,5
Année 5	15,7	52,6	31,7	40,4	43,4	16,3	36,0	51,7	12,3
Professions plus spécialisées												
Année d'admission	73,2	19,9	6,9	68,0	24,2	7,8	66,2	26,6	7,2	71,1	22,4	6,5
Année 1	59,8	30,1	10,2	56,9	32,9	10,2	54,5	36,7	8,8	57,1	33,1	9,7
Année 2	50,0	35,7	14,3	48,0	38,8	13,3	46,4	40,9	12,6
Année 3	42,0	37,8	20,2	41,1	43,9	15,0	42,3	43,1	14,6
Année 4	35,2	41,8	23,1	38,4	44,6	17,0	38,4	46,0	15,5
Année 5	30,1	44,0	25,9	34,3	47,8	17,9	34,8	48,0	17,2

... n'ayant pas lieu de figurer

Notes : Voici les nombres de travailleurs étrangers temporaires (TET) exerçant des professions peu spécialisées qui sont devenus des immigrants : 930 pour la cohorte d'admission de 2001 à 2005; 3 270 pour la cohorte de 2006 à 2010; 4 000 pour la cohorte de 2011 à 2015; et 3 210 pour la cohorte de 2016 à 2019. Voici les nombres correspondants pour les TET exerçant des professions plus spécialisées : 790, 1 210, 1 390 et 1 560, respectivement.

Source : Statistique Canada, Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

5. Les TET de la cohorte de 2010 à 2014 exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments ont enregistré le taux de transition vers la résidence permanente le plus faible parmi toutes les cohortes. Cela peut refléter un changement apporté dans le programme de résidence temporaire. Dans cette industrie, depuis 2011, de nombreux TET étaient titulaires d'un permis de travail dans le cadre du Programme vacances-travail et ont enregistré des taux de transition très faibles, surtout au cours des premières années suivant la délivrance du permis.

Le pourcentage de TET ayant continué à travailler au sein de l'industrie de la fabrication d'aliments a diminué graduellement au cours des années suivant leur admission, et ce, pour les deux groupes de compétences. Par exemple, parmi les TET exerçant des professions peu spécialisées dans la cohorte d'admission de 2006 à 2010, le taux de maintien en emploi dans l'industrie pendant la première année suivant l'admission, ou le taux de maintien en emploi après un an, était de 69 %; le taux de maintien en emploi après trois ans a diminué pour s'établir à 52 %; et le taux de maintien en emploi après cinq ans a reculé pour passer à 40 %. Les taux correspondants pour les TET exerçant des professions plus spécialisées dans la cohorte d'admission de 2006 à 2010 étaient de 57 %, de 41 % et de 34 %, respectivement.

À l'exception des cohortes de 2001 à 2005 et de 2016 à 2019, les anciens TET exerçant des professions peu spécialisées étaient plus susceptibles de continuer à travailler dans l'industrie de la fabrication d'aliments que les anciens TET exerçant des professions plus spécialisées, et ce, pour presque toutes les années suivant l'admission. Les taux de maintien en emploi après cinq ans pour les TET ayant des professions peu spécialisées se chiffraient à 40 % pour la cohorte d'admission de 2006 à 2010 et à 36 % pour la cohorte de 2011 à 2015. Les taux correspondants des TET exerçant des professions plus spécialisées dans les deux cohortes étaient de 34 % et de 35 %, respectivement.

La mobilité professionnelle dans les industries chez les personnes qui n'ont pas continué à travailler dans l'industrie de la fabrication d'aliments est divisée en deux catégories : les personnes qui sont passées à une autre industrie et les personnes sans revenus déclarés sur un feuillet T4. On constate qu'il y a plus de transitions vers d'autres industries à mesure qu'augmente le nombre d'années écoulées après l'admission. Par exemple, les taux de changement d'industries des anciens TET exerçant des professions peu spécialisées de la cohorte d'admission de 2006 à 2010 s'établissaient à 15 % pour l'année d'admission, à 22 % pour la première année, à 36 % pour la troisième année et à 43 % pour la cinquième année; les taux correspondants des anciens TET exerçant des professions plus spécialisées de la même cohorte étaient plus élevés, se chiffrant à 24 %, à 33 %, à 44 % et 48 %, respectivement. Cette tendance cadre avec la notion selon laquelle l'obtention du statut de résident permanent pourrait améliorer les possibilités d'emploi et la mobilité professionnelle.

Conclusion

La présente étude, qui met l'accent sur les TET exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments, a permis d'examiner le taux de transition du statut de résident temporaire vers la résidence permanente, ainsi que le taux de maintien en emploi dans l'industrie de la fabrication d'aliments après l'obtention du statut de résident permanent. En tant que source importante de travailleurs étrangers dans l'industrie de la fabrication d'aliments, les TET exerçant des professions peu spécialisées représentaient de 55 % à 82 % des TET qui sont entrés dans l'industrie pendant la période allant de 2000 à 2020. Il s'agissait souvent d'hommes de 25 à 34 ans originaires principalement de l'Asie du Sud-Est, de l'Asie de l'Est et de l'Amérique centrale. À l'exception des travailleurs qui sont entrés dans l'industrie de 2005 à 2009, les TET exerçant des professions peu spécialisées affichaient des taux de transition vers la résidence permanente inférieurs à ceux de leurs homologues exerçant des professions plus spécialisées. On a aussi examiné la mobilité professionnelle au sein des industries chez les anciens TET qui ont commencé à travailler dans l'industrie de la fabrication d'aliments entre 2000 et 2019 et qui ont obtenu leur statut de résident permanent de 2001 à 2019. Pour les deux groupes de compétences professionnelles, on a constaté que le taux de maintien en emploi des anciens TET baissait au fur et à mesure qu'augmentait le nombre d'années écoulées depuis l'admission. Les taux de maintien en emploi des TET exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments ont diminué pour chaque cohorte successive, de la cohorte de 2006 à 2010 jusqu'à la plus récente cohorte.

Annexe sur les données

À l'aide des bases de données intégrées tirées du Fichier des résidents non permanents, du Fichier des immigrants reçus et du Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre dans la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés, la présente étude met l'accent sur les travailleurs étrangers temporaires (TET) ayant reçu leur premier permis de travail entre 2000 et 2020 et dont le premier emploi observé était dans l'industrie de la fabrication d'aliments (depuis 1989)⁶.

On détermine les niveaux d'exigences en matière de compétences professionnelles pour les TET au moyen de la combinaison du niveau de compétence provenant de l'emploi énuméré sur les permis de travail liés à un employeur donné, qui sont habituellement délivrés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, et du niveau de gains avant l'admission si les données sur la profession sont manquantes, ce qui est surtout le cas pour de nombreux titulaires d'un permis de travail ouvert. La profession est classée selon la Classification nationale des professions (CNP) de 2016, qui sert de base pour classer les TET selon deux niveaux de compétences générales. Les professions peu spécialisées correspondent aux niveaux C (postes intermédiaires et de bureau) et D (postes élémentaires et manœuvres) de la CNP, alors que les professions plus spécialisées correspondent aux niveaux O (postes de gestion), A (postes professionnels) et B (postes techniques ou spécialisés). Lorsque les données sur la profession ne figurent pas sur le permis de travail, les revenus annuels de la personne figurant dans la déclaration T4 produite pour sa première année d'emploi ont été utilisés en tant qu'indicateur du niveau d'exigence en matière de compétences professionnelles. Le lien entre le niveau de rémunération et le niveau de compétence a été établi dans des études antérieures (Picot, Hou, Crossman et Lu, 2021; Liu, Lu et Zhong, 2021). Grâce à cette approche, l'analyse a permis de déterminer les travailleurs exerçant des professions peu spécialisées comme étant ceux dont les gains annuels équivalant à une année complète étaient inférieurs à la moitié de la médiane nationale pour cette même année, et les travailleurs exerçant des professions plus spécialisées comme étant ceux dont les gains annuels équivalant à une année complète correspondaient au moins à la moitié de la médiane nationale^{7,8}.

6. La présente analyse tient compte des TET qui ont seulement eu des permis de travail valides pendant leur première année d'emploi. Les personnes qui ont travaillé dans diverses industries pendant leur première année d'emploi sont prises en compte si leurs gains les plus élevés ont été réalisés dans l'industrie de la fabrication d'aliments (comparativement aux autres industries fondées sur les codes à deux chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord).
7. Puisque certains TET n'ont pas de statistiques sur le revenu pour l'année complète pour leur première année d'emploi au Canada, les gains annuels équivalant à une année complète ont été recalculés en tant que gains annuels réels, divisés par le nombre de jours liés à tous les permis délivrés dans l'année, puis multipliés par 365.
8. Dans la présente étude, il est important de prendre note de certaines restrictions liées à la méthode d'imputation utilisée pour déterminer les niveaux de compétences lorsque les renseignements sur la profession ne sont pas disponibles. Premièrement, cette méthode ne reflète pas les exigences professionnelles en ce qui a trait aux études, aux connaissances ou à l'expérience en raison du manque de renseignements dans les données. Deuxièmement, la sélection d'un seuil de gains pour l'imputation d'un niveau de compétence plus faible peut être considérée comme étant quelque peu arbitraire. À l'aide du sous-échantillon des TET pour lesquels des renseignements sur leur niveau de compétence désigné et leurs gains annuels étaient disponibles, une analyse de sensibilité a été menée pour déterminer dans quelle mesure le taux de classification changeait et les personnes ayant des professions plus spécialisées étaient reclassées comme ayant des professions peu spécialisées lorsque le seuil des gains était fixé à la médiane nationale plutôt qu'à la moitié de la médiane nationale. Dans l'industrie de la fabrication d'aliments, le taux de classification erronée a augmenté, passant de 10 % à 50 %. Selon cette analyse, il est raisonnable de sélectionner la moitié des gains médians nationaux en tant que seuil. Les TET pour lesquels le niveau de compétence et les gains annuels étaient disponibles pour l'analyse de sensibilité provenaient majoritairement du Programme des TET, alors que ceux pour lesquels l'imputation du niveau de compétence était nécessaire correspondaient en grande partie à des titulaires de permis de travail ouvert. Il est possible que les observations dans l'analyse de sensibilité ne concordent pas exactement aux permis de travail ouverts.

Au total, environ 44 220 TET dont le premier permis de travail a été délivré entre 2000 et 2020 et dont le premier emploi était dans l'industrie de la fabrication d'aliments ont été pris en compte dans l'analyse de la transition vers la résidence permanente.

Pour analyser le maintien en emploi dans l'industrie après l'obtention du statut de résident permanent, l'échantillon a été limité davantage aux TET qui ont reçu le statut de résident permanent entre 2001 et 2019 (c.-à-d. les anciens TET). Dans la présente étude, on utilise les données fiscales jusqu'à 2020 pour examiner leur emploi et leur maintien en emploi dans l'industrie après l'immigration. Environ 16 360 personnes ont été prises en compte dans la présente analyse.

Bibliographie

Banerjee, R. et Hiebert, D. (2021). *Leveraging human resources for long-term prosperity: Expanding pathways to permanence for lower-skilled temporary workers in Canada*. Chaire d'excellence en recherche du Canada en migration et intégration, document de politique n° 2.

Bousmah, I. et Grenier, G. (2022). Labor shortages and immigration: The case of the Canadian agriculture sector. *Agribusiness*, 38, 220-235.

Emploi et Développement social Canada. (2007, 24 septembre). *Amélioration du Programme des travailleurs étrangers temporaires pour les employeurs de la Colombie-Britannique et de l'Alberta*. <https://www.canada.ca/fr/nouvelles/archive/2007/09/amelioration-programme-travailleurs-etrangers-temporaires-employeurs-colombie-britannique-alberta.html>

Liu, H., Lu, C. et Zhong, J. (2021). *Feasibility study on the low-skilled temporary residents' transition to permanent residents*. Rapport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Lu, Y. (2020, juin). Répartition des travailleurs étrangers temporaires dans les industries au Canada. *StatCan et la COVID-19 : Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur* (produit n° 45280001 au catalogue). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00028-fra.pdf>

Omidvar, R. et Cepla, Z. (2021, 19 août). Canada needs to improve its immigration channels for essential migrant workers. *Options politiques*. <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/aout-2021/canada-needs-to-improve-its-immigration-channels-for-essential-migrant-workers/>

Picot, G., Hou, F., Crossman, E. et Lu, Y. (2021). *Which temporary foreign workers become permanent residents? Differences by skill level and other characteristics*. Rapport d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Sécurité publique Canada. (2021, 14 octobre). *Orientation sur les services et les fonctions essentiels au Canada pendant la pandémie de la COVID-19*. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scr/crtcl-nfrstrctr/esf-sfe-fr.aspx>

Zhang, Y., Ostrovsky, Y. et Arsenault, A. (2021, avril). Travailleurs étrangers de l'industrie de la fabrication d'aliments au Canada. *Rapports économiques et sociaux* (produit n° 36-28-0001 au catalogue), 1(4). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2021004/article/00003-fra.htm>

Zhong, J., Lu, Y., Choi, Y. et Zhang, J. (2024, janvier). Travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments : transition vers le statut de résident permanent et maintien en emploi dans l'industrie après la transition. *Rapports économiques et sociaux* (produit n° 36-28-0001 au catalogue), 4(1). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2024001/article/00001-fra.htm>